REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com
033_AR-084-284400039-20230413-023_112-AR

Mis en ligne le 14/04/2023

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2023-114

Avignon, le 13 avril 2023

N° 23/112

Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2020-290 modifiée du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 modifiée du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'arrêté 22-097 du 6 avril 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

Considérant les demandes de réinscription reçues par le Centre de Gestion du Vaucluse,

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20230413-A23_112-AR

Mis en ligne le 14/04/2023

ARRETE

Article 1 : A compter du 14 avril 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

Nom	Prénom
BOURIAU	Mélody
COSSON	Cassandra

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame la Préfète du Département de Vaucluse.

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT.